



Désaccord des héritiers pour vendre ou non une maison

Par **vanouchka34**, le **21/03/2011** à **14:45**

Bonjour,

Ma mère vient de décéder et à léguer sa maison. Nous sommes 4 enfants et 1 petit-enfant héritier.

Je suis le seul à vouloir vendre la maison et les 4 autres souhaitent la garder.

D'ailleurs, une de mes soeurs va bientôt habiter dans le logement.

Comment puis-je faire pour récupérer ma part ? dois-je entamer une procédure ?

Peux t'on vendre un bien s'il un des héritiers le souhaitent ? Doit-on avoir l'accord des autres héritiers ?

Merci de votre aide

Par **toto**, le **21/03/2011** à **14:57**

si votre soeur habite la maison, elle doit payer un loyer aux propriétaires indivis

si vous le souhaitez, vous pouvez demander aux autres héritiers de racheter votre part au prix du marché; s' ils refusent, vous pouvez demander la vente aux enchères de la maison.

bien entendu, lorsque je dis votre part,vos frère peuvent dire qu'il s'agit de tout le patrimoine qui n'a pas déjà fait l'objet d'un partage partiel ... Il peuvent donc mettre comme condition que vous acceptiez le partage des comptes bancaires, des meubles par exemple... etc